

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SESSION 2026

Toutes Séries

PHILOSOPHIE

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1/3 à 3/3.

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants

Sujet 1

La nature est-elle notre bien ?

Sujet 2

Peut-on craindre la vérité ?

Sujet 3

Expliquer le texte suivant :

Le magistrat¹ n'ayant nul droit de prescrire² à quelque Église³ que ce soit les rites et les cérémonies qu'elle doit suivre, il n'a pas non plus le pouvoir d'empêcher aucune Église de suivre les cérémonies et le culte qu'elle juge à propos d'établir : parce que, autrement, il détruirait l'Église même, dont le but est uniquement de servir Dieu avec liberté et à sa manière.

Suivant cette règle, dira-t-on peut-être, si les membres d'une Église voulaient sacrifier des enfants, et s'abandonner, hommes et femmes, à un mélange criminel, ou à d'autres impuretés de cette nature (comme on reprochait autrefois, sans aucun motif, aux premiers chrétiens), faudrait-il pour cela que le magistrat les tolérât, parce que cela se ferait dans une assemblée religieuse ? Point du tout : parce que de telles actions doivent toujours être interdites, dans la vie civile même, soit en public ou en particulier, et qu'ainsi l'on ne doit jamais les admettre dans le culte religieux d'aucune société. Mais si l'envie prenait à quelques personnes de sacrifier un veau, je ne crois pas que le magistrat eût droit de s'y opposer. Par exemple, Mélibée⁴ a un veau qui lui appartient en propre ; il lui est permis de le tuer chez lui, et d'en brûler telle portion qu'il lui plaît, sans faire de tort à personne, ni diminuer le bien des autres. De même, l'on peut égorger un veau dans le culte que l'on rend à Dieu ; mais, de savoir si cette victime lui est agréable, ou non, cela n'intéresse que ceux qui la lui offrent. Le devoir du magistrat est seulement d'empêcher que le public ne reçoive aucun dommage, et qu'on ne porte aucun préjudice à la vie ou aux biens d'autrui. Du reste, ce qu'on pouvait employer à un festin, peut aussi bien être employé à un sacrifice. Mais s'il arrivait, par hasard, qu'il fût de l'intérêt du public que l'on s'abstînt pour quelque temps de tuer des bœufs, pour en laisser croître le nombre, qu'une grande mortalité aurait fort diminué ; qui ne voit que le magistrat peut, en pareil cas, défendre à tous ses sujets de tuer aucun veau, quelque usage qu'ils en voulussent faire ? Seulement il faut observer qu'alors la loi ne regarde pas la religion, mais la politique, et qu'elle n'interdit pas de sacrifier des veaux, mais de les tuer.

John Locke, *Lettre sur la tolérance*, 1667.

¹ *le magistrat* : désigne ici l'autorité politique.

² *prescrire* : ordonner, commander.

³ *Église* : religion, culte.

⁴ *Mélibée* : berger légendaire de l'Antiquité.

Rédaction de la copie

Le candidat a le choix entre deux manières de rédiger l'explication de texte.

Il peut :

- *soit répondre dans l'ordre, de manière précise et développée, aux questions posées (option n°1);*
- *soit suivre le développement de son choix (option n°2).*

Il indique son option de rédaction (option n°1 ou option n°2) au début de sa copie.

Questions de l'option n°1

A. Éléments d'analyse

1. Expliquer à partir du texte ce que le magistrat n'a pas le droit d'ordonner ou d'interdire aux différentes religions.
2. Analyser l'exemple de Mélibée.
3. Quel est le seul devoir du magistrat ? Développer.
4. Expliquer « elle n'interdit pas de sacrifier des veaux, mais de les tuer ».

B. Éléments de synthèse

1. Quelle est la question à laquelle l'auteur tente de répondre ici ?
2. Dégager les différents moments de l'argumentation.
3. En prenant appui sur les éléments précédents, dégager l'idée principale du texte.

C. Commentaire

1. Comment la loi protège-t-elle la liberté de culte ?
2. Peut-on opposer ses convictions religieuses à l'intérêt général ?